



Entreprise sociale formatrice, active, sous forme de chantiers école,  
dans les domaines de l'agro écologie et de l'éco construction

Chapiteaux et décors naturels, activités solidaires, pour des oasis en tous lieux

Mamajah - 5 chemin de la Bâtie, 1213 Petit Lancy Suisse

Tel: (41) (0)22 792 38 38 - (0)78 738 50 55

info@mamajah.org - www.mamajah.org

# Statuts de l'association Mamajah

## I. Dénomination, date, lieu, buts, moyens et objectifs

### **Art. 1**

Sous la « dénomination Mamajah », désignée ci-après "l'Association", a été constituée, le 5 mars 1997, une association d'entraide, sans but lucratif, apolitique, non confessionnelle, régie par les présents statuts et les articles 60 et suivants du Code Civil Suisse, son siège est à Genève, 5 chemin de la Bâtie, 1213, Petit-Lancy. L'Association est également déclarée, depuis 2003, en France, où elle dispose d'une ferme située à La Golettaz, 1841 route de La Moranche à Magland 74300 Haute-Savoie. Sa durée est indéterminée.

### **Art. 2**

#### Les fondements et buts de l'Association:

L'Association Mamajah (mère nature) s'engage pour une écologie sociale : pour plus de convivialité et d'entraide, d'échange et de transmission entre les générations; à aider particulièrement les jeunes à développer leur autonomie et leur créativité, à s'ancrer en se reliant à la terre ; à les sensibiliser à sa fonction nourricière et à la nécessité de la préserver.

### **Art. 3**

#### Les moyens de l'Association:

l'Association développe une plate forme d'activités pédagogiques, en ateliers et sous forme de chantiers école:

- Chapiteaux et décors naturels: conception et construction de structures et matériel de fête agro-écologiques: tentes, scènes, passages et décors, fabriqués dans les ateliers de Mamajah à Genève, à partir de matériaux naturels et de récupération, montés et loués, pour les manifestations populaires et célébrations privées. Cette activité sert de support pluridisciplinaire pour le pré apprentissage des jeunes aux travaux manuels. Utilisation des Chapiteaux de Mamajah également comme forum itinérant pour promouvoir l'agro-écologie, l'éco-construction et autres valeurs de l'Association (voir art 2).

- Solidarité Nord-Sud: chantiers participatifs permettant à des volontaires de voyager et travailler bénévolement aux côtés des populations concernées (Sahel, Europe de l'Est) ; l'occasion de voyager utile et de faire face à d'autres réalités.

- Centre pédagogique C.E.R.EC (Chantiers Ecole en Rénovation et Eco Construction) ; situé à La Golettaz, Magland 74300 Haute-Savoie. Les ateliers et les chantiers école sont animés par des artisans qualifiés, Compagnons ayant réalisés leur Tour de France, engagés par Mamajah pour transmettre leurs savoir-faire dans les métiers suivants : *charpente et construction bois, isolation naturelle, couverture, menuiserie, taille de pierre, maçonnerie, peinture décorative, ferronnerie.*

*Un nouveau centre pédagogique de Mamajah est en voie d'installation à Loex - Bernex - Genève.*

Le C.E.R.EC, est une Mesure du Marché du Travail suisse, programme de formation - insertion, développée en collaboration avec l'Office Cantonal de l'Emploi genevois. Le C.E.R.EC propose: des formation pratique en chantiers école + cours théoriques adaptés, suivi de stages en entreprises, destinés aux différents publics, plus ou moins éloignés de l'emploi, motivés par une activité professionnelle de manoeuvre + dans les métiers de la construction proposés.

2) par la suite: des journées de formations modulaires en éco construction destinés aux ouvriers, artisans et autres professionnels du bâtiment, ainsi qu'aux porteurs de projets.

3) A terme des journées de sensibilisation (visites et ateliers didactiques) destinées aux écoliers, ainsi que des rencontres et conférences ouvertes au grand public.

Les Centres pédagogiques de Mamajah et leurs ateliers servent de base logistique aux chantiers C.E.R.EC itinérants que Mamajah propose dans le cadre de conventions avec les autorités locales pour la restauration du patrimoine bâti vernaculaire et la construction de bâtiments écologiques.

Mamajah propose également, sous forme de stages, sous l'intitulé des Ateliers de la Salamandre, des initiations aux métiers d'art et des ateliers d'expression créatrice (peinture, sculpture, voix, écriture).

## **II. Membres**

### **Art. 4**

L'Association est composée des membres actifs engagés à la réalisation des buts et objectifs de l'Association. L'Association est ouverte à toutes les personnes physiques et morales, qui se reconnaissent dans les buts et moyens de l'Association présentés dans les articles deux et trois.

### **Art. 5**

Le comité se prononce sur l'admission des membres, également sur leur exclusion éventuelle en cas de faute grave portant atteinte aux principes de l'Association.

### **Art. 6**

Les membres de l'Association n'encourent aucune responsabilité personnelle quant aux engagements de celle-ci. Ils n'ont aucun droit personnel sur les biens de l'Association.

## **III. Organisation**

### **Art. 7**

Les organes de l'Association sont:

- A) l'assemblée générale
- B) le comité
- C) salarié(e)s et prestataires
- D) l'organe de contrôle de gestion

A) l'assemblée générale (A.G.)

### **Art. 8**

L'A.G. est le pouvoir suprême de l'Association. Elle se compose de tous les membres de l'Association et a notamment les compétences suivantes :

- a) ratification et modification des statuts.
- b) élection du président et des membres du comité.
- c) nomination de l'organe de contrôle de gestion.
- d) approbation du rapport d'activité et du programme d'activité du prochain exercice.
- e) approbation des comptes de l'exercice écoulé et du budget.
- f) décharge au comité.
- g) fixation des cotisations.
- h) adhésion à une autre association.
- i) décision de dissolution de l'Association.

### **Art. 9**

L'A.G. se réunit au moins une fois par an, dans un délai de trois mois suivant la fin de l'exercice et aussi souvent que nécessaire, lorsque le comité juge à propos de la convoquer. Les convocations son effectuées par lettre adressée à chaque membre, au minimum dix jours avant l'assemblée.

### **Art. 10**

L'assemblée est présidée par le président de l'Association, ou, à défaut, par un autre membre du comité. Tous les membres de l'Association ont le droit de vote, chacun d'eux a droit à une voix. Les décisions sont prises à la majorité simple des membres présents, sous réserve des dispositions des Art. 19 et 20 des présents statuts.

## **B) le Comité**

### **Art. 11**

Le comité est nommé par l'A.G. Le comité se constitue lui-même et désigne parmi ses membres : le président, un vice président, un trésorier et un secrétaire qui constituent le bureau.

### **Art. 12**

Le comité assure la direction et la gestion de l'Association. Il exerce tous les pouvoirs qui ne sont pas dévolus à l'A.G.ou à l'organe de contrôle.

- a) le comité décide le budget d'exercice.
- b) nomme les commissions de travail.
- c) prépare et convoque les assemblées générales et exécute ses décisions.
- d) propose le programme d'activité.
- e) établit le cahier des charges des salarié(e)s et prestataires .

### **C) Salarié(e)s et prestataires**

#### **Art. 13**

l'Association engage des responsables et peut octroyer une rémunération, sous forme de salaires, à toute personne (non membres, membres et personnes du comité) travaillant à la gestion et au développement de ses activités.

### **D) Organe de contrôle**

#### **Art. 14**

Le contrôle des comptes de l'Association est exercé par une fiduciaire désignée par l'Assemblée Générale.

## **IV. Finances**

#### **Art. 15**

L'exercice annuel commence le 1er janvier et se termine au 31 décembre.

#### **Art. 16**

Les ressources de l'Association sont constituées par le produit des activités de l'Association, les donations, legs, subventions et par les cotisations.

#### **Art. 17**

L'Association est valablement engagée vis-à-vis des tiers par la signature de deux membres du bureau du comité entre : le président, le vice président, le secrétaire, le trésorier.

## **V. Révision des statuts, dissolution**

#### **Art. 18**

La révision des statuts est valable à la majorité des deux tiers des membres présents à l'A.G.

#### **Art. 19**

L'Association peut être dissoute par décision de l'assemblée générale prise à la majorité absolue, à condition que cette assemblée ait été convoquée spécialement dans ce but.

#### **Art. 20**

En cas de dissolution de l'association, après règlement des dettes, l'actif disponible sera entièrement attribué à une institution d'intérêt public poursuivant un but analogue à celui de l'association et bénéficiant de l'exonération de l'impôt. En aucun cas, les biens ne pourront retourner aux membres, ni être utilisés à leur profit en tout ou partie et de quelque manière que ce soit.

#### **Art. 21**

Les présents statuts ont été révisés, et toutes les conditions ci-dessus adoptées lors de l'Assemblée Générale extraordinaire tenue à Genève le 13 mars 2009

Fait à Genève le 13 mars 2009 - Pour l'association Mamajah:

le président : Pascal Fossati    le vice-président : Philippe Rohner    la secrétaire : Jaky Roland



Entreprise sociale formatrice, active, sous forme de chantiers école,  
dans les domaines de l'agro écologie et de l'éco construction  
Chapiteaux et décors naturels, activités solidaires, pour des oasis en tous lieux  
Mamajah - 5 chemin de la Bâtie, 1213 Petit Lancy Suisse  
Tel: (41) (0)22 792 38 38 - (0)78 738 50 55  
info@mamajah.org - www.mamajah.org

## Comité 2009 de l'Association Mamajah

Président

**Pascal FOSSATI**  
10, rue Montelaz  
1400 Yverdon

né le 28.08.1956 (Renens VD)  
éducateur - directeur de l'association  
le Chiffre de la Parole

Vice-Président

**Philippe ROHNER**  
5, Ch de la Bâtie  
1213 Pt-Lancy

né le 12.07.1963 (Böbikon AG)  
fondateur de l'association Mamajah directeur secteur bâtiment C.E.R.EC  
photographe, éco-concepteur, diplômé en agriculture biologique suisse

Secrétaire

**Jaky ROLAND**  
5, Ch. de la Bâtie  
1213 Pt-Lancy

né le 18.06.1955 (Moraz VD)  
directrice secteur Chapiteaux et décors naturels de Mamajah  
décoratrice - animatrice d'atelier d'expression, diplômée en art-thérapie

Trésorier

**Bertrand RIME**  
1554 Seideilles

paysan bio en retraite - serrurier - inventeur  
co fondateur de PROGANA et du GSPPA

**Henry FOLLONIER**  
Bedan  
3972 Miège

éducateur, directeur des ateliers Itinéris (Fondation EMERA) Sion VS  
constructeur - fondateur de Magie Verte Animation

**Paulette FOSSATI**  
10, rue Montelaz  
1400 Yverdon

éducatrice - aide soignante

**Marie-Claire RIME**  
1554 Seideilles

paysanne bio en retraite - naturopathe